**Ein Bild, das Zeichnung enthält.

Automatisch generierte Beschreibung**

****

***Future Policy Award* :**

**Protection contre les produits chimiques dangereux**

**Appel à propositions**

Échéance : 30 Avril 2020

**CONTEXTE**

**Les lois et politiques de protection contre les produits chimiques dangereux mises à l’honneur par le *Future Policy Award* 2020**

Le *Future Policy Award* (prix de la politique d’avenir) du *World Future Council* (WFC) met à l’honneur les lois et politiques soucieuses de créer de meilleures conditions de vie pour les générations d’aujourd’hui et de demain. Il a pour objectif de mieux faire connaître, dans le monde entier, les lois et les politiques exemplaires, et d’accélérer l’action publique en faveur d’une planète saine et de sociétés justes, durables et pacifiques. Premier prix consacré aux lois et politiques, le *Future Policy Award* est célébré à l’échelle internationale. Chaque année, le WFC choisit un domaine dans lequel il est particulièrement urgent de faire progresser l’action publique, et reçoit du monde entier les candidatures de lois, politiques ou dispositifs juridiques efficaces, innovants et inspirants. Avec l’augmentation rapide de la production et de la consommation de produits chimiques dans les économies émergentes, il est tout particulièrement intéressé par les politiques des pays en développement et des pays en transition.

En 2020, le *Future Policy Award* du WFC s’associe au Programme des Nations Unies pour l’environnement (PNUE), au Secrétariat de l’Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques (SAICM), à l’Organisation internationale du travail (OIT), à l’Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et à l’Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR), avec le soutien du ministère fédéral allemand de l’Environnement, de la Protection de la Nature et de la Sûreté nucléaire (BMU) et de l’Agence fédérale allemande de l’environnement (UBA), **pour célébrer les lois et politiques exemplaires en matière de protection des personnes et de l’environnement contre les produits chimiques dangereux**. Il mettra en exergue les lois, les politiques et les dispositifs juridiques qui limitent autant que possible les effets dommageables des produits chimiques sur la santé humaine, en particulier celle des enfants, et sur l’environnement.

**Relever le défi mondial de l’impact des produits chimiques sur notre environnement et notre santé**

Quelque 40 000 à 60 000 produits chimiques sont actuellement disponibles à la vente dans le monde. Les plus problématiques sont ceux qui finissent dans l’environnement, en particulier la chaîne alimentaire, les sols, l’air et l’eau potable, et qui s'accumulent dans nos corps. Notre environnement peut être contaminé par des produits chimiques dangereux, dont les polychlorobiphényles (PCB), les métaux lourds et les pesticides, qui peuvent causer des dommages irréversibles pour la santé des populations humaines, de la faune, de la flore, de la vie marine et de la planète. De nombreux produits chimiques dangereux, qui peuvent avoir des effets nuisibles à long terme, se retrouvent dans les systèmes alimentaires et dans nos aliments.

Les coûts liés à la gestion non sûre des déchets et des produits chimiques sont considérables. Selon l’Organisation mondiale de la santé, les maladies liées à l’exposition à certains produits chimiques ont causé la mort de 1.6 million de personnes en 2016. Dans la seule Union européenne, le coût des déficits neurocomportementaux causés par l’exposition à certains produits chimiques a été estimé à plus de 170 milliards USD par an.

Depuis quelques années émerge la demande de protéger les droits de la personne, en particulier de protéger les enfants et les populations vulnérables des produits toxiques. Du fait du ratio entre masse corporelle et niveaux d’exposition, les enfants sont plus vulnérables que les adultes et aussi plus sensibles aux poussées de croissance. L’exposition à des produits toxiques et à la pollution pendant l’enfance est associée à une « pandémie silencieuse » de handicaps et de maladies. Les produits chimiques toxiques peuvent interférer avec l’expression normale des gènes, le développement du cerveau, le fonctionnement des hormones et d'autres processus nécessaires aux enfants pour grandir et devenir des adultes sains. Aujourd’hui, la majorité des enfants sont victimes de la pollution avant même de naître, à cause de l’impact de nombreux contaminants dans l’utérus. Des études ont mesuré la présence d’un nombre relativement important de produits chimiques toxiques et dangereux dans le fœtus, parce que la mère y est exposée, et cela augmente après la naissance. Cette exposition aux produits chimiques est un risque potentiel pour tous, mais les hommes et les femmes ne sont pas sensibles aux mêmes produits, et leur condition physique et leur santé reproductive ne sont pas touchées de la même façon. De plus, les enfants, les adolescents et les femmes qui travaillent dans le secteur informel bénéficient rarement de formations concernant les produits chimiques. Ils sont également plus affectés par l’utilisation des produits d’hygiène personnelle et des produits ménagers.

En dépit des actions importantes menées ces dernières décennies, le rapport [Global Chemicals Outlook II](https://www.unenvironment.org/fr/resources/rapport/rapport-global-chemicals-outlook-ii-legacies-innovative-solutions) indique que l’objectif global de minimisation des effets dommageables des déchets et des produits chimiques ne sera pas atteint d’ici 2020. Des solutions existent, mais il est urgent que toutes les parties prenantes, partout dans le monde, agissent de façon plus ambitieuse. La valeur du secteur mondial de la chimie a dépassé 5 000 milliards USD en 2017 et, selon les projections, devrait doubler d’ici 2030 (PNUE 2019). De plus, la consommation et la production augmentent rapidement dans les économies émergentes. Les chaînes de valeur mondiales et les échanges de produits chimiques et de produits connexes se complexifient. On assistera donc à l’échelle mondiale à une hausse des rejets et des concentrations de produits chimiques, des situations d’exposition, et des effets dommageables sur la santé humaine et sur l’environnement.

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Agenda 2030) considère les déchets et les produits chimiques comme des facteurs clés de la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD). Pris en compte à tous les niveaux de l’Agenda 2030, les déchets et les produits chimiques sont également clairement intégrés à l’ODD 3 sur la bonne santé et le bien-être, l’ODD 12 sur la consommation et la production responsables, et l’ODD 6 sur l’eau propre et l’assainissement.

Pour aller de l’avant, il est absolument crucial de renforcer la gestion responsable des déchets et des produits chimiques en appliquant, à l’échelle de la planète, des lois et des politiques inclusives, efficaces, inspirantes et innovantes, destinées à protéger les générations futures et à contribuer à l’Agenda 2030.

# CE QUE NOUS RECHERCHONS

**Des lois, des politiques et des dispositifs juridiques qui renforcent la gestion durable des produits chimiques tout au long de leur cycle de vie**

Les lois, politiques et dispositifs juridiques proposés doivent avoir eu un véritable impact dans le domaine de la protection de la santé humaine, en particulier celle des enfants, et de l’environnement. Vous pouvez nous proposer par exemple :

* Des politiques complètes de gestion des produits chimiques.
* Des politiques spécifiques sur :
  + la protection de la santé humaine tout au long du cycle de vie des produits chimiques ;
  + les produits chimiques dans les produits plastiques ;
  + les pesticides hautement dangereux ;
  + le plomb dans les peintures ;
  + les dangers pour les travailleurs (notamment les enfants) exposés à des produits chimiques ;
  + les polluants pharmaceutiques persistants.

Ces lois, politiques ou dispositifs juridiques peuvent être de portée nationale, **infranationale, régionale ou locale** et doivent :

* **être en place depuis suffisamment longtemps** (au moins deux ou trois ans) pour avoir apporté la preuve de leur efficacité et de leur impact ;
* apporter **des améliorations identifiables** ;
* être **reproductibles dans des circonstances analogues** ;
* tenir compte des aspects systémiques, dans l’optique de la perspective intégrée et holistique du WFC, et en accord avec les **sept principes de la justice future adoptés par le WFC**[[1]](#footnote-1).

# DÉROULEMENT

**Étape 1. Appel à propositions**

Pour faciliter la communication des propositions, nous avons élaboré un modèle disponible en annexe. Nous vous remercions de transmettre votre ou vos propositions à Christiane Schnöckel, à l’adresse [fpa@worldfuturecouncil.org](mailto:fpa@worldfuturecouncil.org). Vous avez la possibilité de désigner jusqu’à trois instruments de l’un ou l’autre des types suivants : loi, loi-cadre, politique, plan d’action nationale, programme, décret ou ordonnance, que le texte s’applique à un pays, un État fédéré, une région ou une municipalité.

**Étape 2. Procédure de sélection**

L’équipe de recherche appliquera les principes de la justice future et d’autres indices du WFC aux propositions et présélectionnera quelques lois, politiques et dispositifs juridiques qui seront ensuite soumis à l’appréciation d’**un jury international d’experts** en juillet 2020.

**Étape 3. Annonce des politiques lauréates du *Future Policy Award* 2020**

Les politiques lauréates du *Future Policy Award 2020* se verront récompensées lors d’une cérémonie à haut niveau organisée à l’occasion de la cinquième session de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques (ICCM5) qui se tiendra à Bonn (Allemagne) du 5 au 9 octobre 2020. Cette cérémonie de remise des prix sera préparée par le WFC en partenariat avec le PNUE, la SAICM, l’OIT, l’OCDE et l’UNITAR, et avec le soutien du BMU, de l’UBA, de la Fondation Michael Otto et de la Fondation Jua.

**PARTENAIRE HÔTE**

Le **World Future Council** place les intérêts des générations futures au centre du droit et de l’élaboration des politiques. Il aborde les défis de notre avenir commun, recense des solutions législatives et réglementaires efficaces, et fait connaître ces solutions aux décideurs institutionnels. [www.worldfuturecouncil.org](http://www.worldfuturecouncil.org)

**PARTENAIRES SOUTIENS**

**À propos du Programme des Nations Unies pour l’environnement (PNUE)**

Le **Programme des Nations Unies pour l’environnement (PNUE)** est la principale autorité mondiale en matière d'environnement, qui définit le programme environnemental mondial, favorise la mise en œuvre cohérente de la dimension environnementale du développement durable au sein du système des Nations Unies, et sert de défenseur de l'environnement mondial. [www.unenvironment.org/](file:///C:\Users\TODOROVIC\AppData\Local\Microsoft\Windows\INetCache\Content.Outlook\M6DFNW8A\www.unenvironment.org\)

Le PNUE administre l’**Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques (SAICM)**. La SAICM est un cadre politique multipartite et multisectoriel destiné à promouvoir la sécurité des produits chimiques et la santé partout dans le monde, sous l’égide du Programme des Nations Unies pour l’environnement. Elle réunit des acteurs pour qu’ils travaillent ensemble sur les questions qui concernent les produits chimiques et réalisent des synergies entre secteurs. www.saicm.org/

**À propos de l’Organisation internationale du travail**

L’**Organisation internationale du Travail** (OIT) est l’institution des Nations Unies dédiée au monde du travail. Elle élabore des normes internationales du travail, promeut les droits au travail et soutient des emplois décents, l’amélioration de la protection sociale et le renforcement du dialogue sur les questions liées au travail. L’OIT a été créée en 1919, au lendemain d’une guerre destructrice, pour défendre une vision selon laquelle une paix universelle et durable ne peut être fondée que sur la base de la justice sociale. Unique agence tripartite de l'ONU, l'OIT réunit des gouvernements, des employeurs et des travailleurs de 187 États Membres pour établir des normes internationales, élaborer des politiques et concevoir des programmes visant à promouvoir le travail décent pour tous les hommes et femmes dans le monde. [www.ilo.org](http://www.ilo.org/)

**À propos de l’OCDE**

L’**Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE**) est une organisation internationale qui œuvre pour la mise en place de politiques meilleures pour [une vie meilleure](http://www.oecdbetterlifeindex.org/fr/). Notre objectif est de promouvoir des politiques publiques qui favorisent la prospérité, l’égalité des chances et le bien-être pour tous. Nous nous appuyons sur près de 60 ans d’expérience et de connaissances pour préparer le monde de demain. En étroite collaboration avec les pouvoirs publics, les acteurs économiques et sociaux ainsi que les représentants de la société civile, nous établissons [des normes internationales](http://www.oecd.org/about/document/mettre-la-barre-plus-haut.pdf) et proposons des solutions fondées sur des données factuelles en réponse aux défis du monde d’aujourd’hui. De l'amélioration des performances économiques à la création d'emplois, de la promotion de systèmes éducatifs efficaces à la lutte contre l'évasion fiscale internationale, nous sommes un forum et un centre de connaissances uniques. Nous mettons des données, analyses et conseils sur les politiques publiques à la disposition des dirigeants tout en facilitant le partage d’expériences et de bonnes pratiques entre les pays et les acteurs du changement.

**À propos de l’UNITAR**

L’**Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR)** propose des formations innovantes aux personnes, aux organisations et aux institutions pour améliorer la prise de décision à l’échelle mondiale et soutenir l’action au niveau des pays en vue de façonner un avenir meilleur. Il a été créé en 1963 pour former les jeunes diplomates des États membres de l’ONU nouvellement indépendants en leur donnant les connaissances, les compétences et les moyens nécessaires à leur activité diplomatique. Au fil des années, il a acquis l’expertise et l’expérience spécifiques requises pour concevoir et dispenser tout un éventail d’activités de formation. Il est aujourd’hui leader de la fourniture de solutions d’apprentissage créatives et personnalisées aux institutions et aux personnes du secteur public et du secteur privé. Avec une stratégie entièrement axée sur la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD), l’UNITAR soutient les pouvoirs publics dans la mise en œuvre de l’Agenda 2030. [www.unitar.org](http://www.unitar.org)

**À propos du PNUD**

Présent dans quelque 170 pays et territoires, le **PNUD** est l’un des principaux organismes multilatéraux de développement contribuant à éradiquer la pauvreté et réduire les inégalités et l’exclusion. Nous aidons les pays à élaborer des politiques, à développer des compétences en leadership et en matière de partenariat, à renforcer leurs capacités institutionnelles et bâtir une meilleure résilience pour réaliser un développement durable. La bonne gestion des produits chimiques et des déchets est un élément important des efforts du PNUD pour atteindre un développement humain durable, inclusif et résilient et les objectifs de développement durable (ODD). Le PNUD plaide pour l'intégration des priorités de la gestion des produits chimiques dans les cadres nationaux de planification de l'environnement et de la réduction de la pauvreté, aide les pays à accéder aux ressources financières et techniques et fournit une assistance technique et un soutien à la mise en œuvre, aux fins d’améliorer la gestion d’ensemble des produits chimiques et des déchets aux niveaux national, régional et mondial. <https://www.undp.org/content/undp/en/home.html>

Ce projet bénéficie du soutien financier du **ministère fédéral allemand de l’Environnement, de la Protection de la nature et de la Sûreté nucléaire (BMU)** et de l’**Agence** **fédérale allemande de l’environnement (UBA)**. Le contenu de la présente publication relève de la responsabilité de l’éditeur. <https://www.bmu.de/en> <https://www.umweltbundesamt.de/en>

 

**Qui peut nous communiquer une proposition**

Nous accueillons les propositions de représentants d’organisations internationales, d’universités, d’organisations non gouvernementales, de parlements, de gouvernements, d’agences gouvernementales, et d’autres structures.

**FORMULAIRE DE PROPOSITION**

**La date limite de proposition est le 30 Avril 2020.** Veuillez transmettre votre proposition selon les modalités suivantes :

* en remplissant le formulaire ci-joint et en le renvoyant par courriel à Mme Christiane Schnöckel à l’adresse [fpa@worldfuturecouncil.org](mailto:fpa@worldfuturecouncil.org). Pour en savoir plus, rendez-vous à la page : [www.worldfuturecouncil.org/future\_policy\_award.html](http://www.worldfuturecouncil.org/future_policy_award.html).

|  |  |
| --- | --- |
| Formulaire de proposition - *Future Policy Award* 2020[[2]](#footnote-2) | |
| **Nom complet**: Votre réponse | **Organisation :** Votre réponse |
| **Courriel :** Votre réponse | **Adresse :** Votre réponse |
| **Tél./Skype :** Votre réponse |
| **Décrivez brièvement votre participation à la loi ou politique proposée :** Votre réponse | |
| **Titre officiel de la loi ou politique proposée :**  *Indiquez ici l’intitulé complet de la loi ou politique proposée. Indiquez aussi l’hyperlien vers le texte, ou transmettez-nous le texte en pièce jointe à votre courriel.*  Votre réponse | |
| **Ville/Pays d’application :**  *Indiquez le pays, l’État fédéré, la région ou la municipalité.*  Votre réponse | **Année de mise en œuvre :**  *Indiquez l’année de mise en œuvre et, si elle est différente, l’année d’adoption du texte.*  Votre réponse |
| **Parties prenantes et bénéficiaires**  *Indiquez qui a initialement présenté cette loi ou politique. Indiquez les ministères/départements désormais responsables de sa mise en œuvre. Fournissez, si possible, les coordonnées complètes des personnes responsables. Indiquez aussi les autres organisations participant à sa mise en œuvre ainsi que les bénéficiaires.*  **Entité / Ministère / Département ayant mis en œuvre la loi ou politique :** Votre réponse  **Ministères / Départements responsables de la surveillance de son application :** Votre réponse  Nom complet : Votre réponse  Fonction : Votre réponse  Courriel : Votre réponse  Téléphone : Votre réponse  **Autres organisations clés / contribuant à la mise en œuvre :** Votre réponse  **Bénéficiaires :** Votre réponse | |
| **Contexte d’application de la loi ou politique**  *Indiquez le problème auquel cette politique entend répondre et comment la politique a été formulée et adoptée (quels processus ont conduit à la formulation et à l’adoption de la politique, qui étaient les principales parties prenantes, qui a été consulté sur la politique, et comment ? Y at-il eu participation du public, de la société civile, etc. ?). Indiquez aussi si la politique a depuis été évaluée, examinée et/ou modifiée.*   1. **Problème(s) pris en compte :** Votre réponse 2. **Processus ayant conduit à la formulation et à l’adoption :** Votre réponse 3. **Évaluation / examen / modification depuis l’adoption de la politique :** Votre réponse | |
| **Finalité et objectifs**  *Quels sont les objectifs et les cibles définis dans la politique elle-même ?*  Votre réponse | |
| **Méthodes et modalités**  *Veuillez répondre aux questions ci-dessous.*   1. Quelles sont les principales caractéristiques de la politique ? Votre réponse 2. Les parties prenantes ont-elles mis en œuvre les dispositions ? Dans quelle mesure ? Y a-t-il des problèmes ? Votre réponse 3. Qui surveille et évalue la mise en œuvre ? Votre réponse 4. La politique est-elle régulièrement réexaminée ? Y a-t-il consultation et participation régulières des différentes parties prenantes et bénéficiaires ? Votre réponse 5. Existe-t-il des dispositifs de contrôle de l’application de la loi ou politique, par exemple conformité obligatoire, normes juridiquement contraignantes, inspections, audits, examens, sanctions en cas de non-conformité ? Qui est responsable de ces mesures ? Votre réponse 6. Quels sont les coûts de mise en œuvre ? Qui couvre ces coûts ? Existe-il des dotations budgétaires durables (ou y a-t-il de potentielles restrictions budgétaires, une modification de la situation politique, etc.) ? Votre réponse 7. Développement futur : la politique se poursuivra-t-elle dans les deux années à venir (2021-22) ou existe-t-il des menaces possibles (restrictions budgétaires, modification de la situation politique, etc.) ? Votre réponse 8. Est-il prévu d’examiner, d’évaluer, de modifier, etc. la politique prochainement, ou d’autres politiques sont-elles actuellement formulées pour renforcer la mise en œuvre, etc. ? Quels éléments convient-il encore d’améliorer ? Votre réponse | |
| **Résultats, impacts et influence**  **A. Trois résultats mesurables**  *Indiquez, par exemple, le budget annuel de la politique, le nombre de personnes protégées contre les produits chimiques, le nombre de formations organisées ou de services fournis, le nombre de boîtes à outils produites, etc.*  1. Votre réponse  2. Votre réponse  3. Votre réponse  **B. Résultats que la loi ou politique a permis d’obtenir à ce jour**  *Comment les résultats de la loi ou politique se sont-ils concrètement manifestés ? Quel impact la politique a-t-elle eu sur la santé des personnes et sur l’environnement ? Par exemple, la politique pourrait avoir fait baisser le pourcentage de cancers dans une certaine région, etc.*  1. Votre réponse  2. Votre réponse  3. Votre réponse | |
| **Possibilités de transposition : savez-vous si cette loi ou politique a été transposée dans d’autres villes, régions ou pays ? Si oui, où ?**  *Si ce n’est pas encore le cas, décrivez dans quelle mesure elle serait transposable et applicable dans d’autres pays.*  Votre réponse | |
|  | |
| **Raisons de considérer cette loi ou politique comme une loi ou politique exemplaire**  *Donnez jusqu’à trois raisons pour lesquelles cette loi ou politique devrait gagner le Future Policy Award 2020. Pourquoi se distingue-t-elle ? En quoi est-elle unique ? Qu’a-t-elle de particulièrement innovant ? Il pourrait aussi s’agir du fait qu’elle est menacée, etc.*   1. Votre réponse 2. Votre réponse 3. Votre réponse | |
| **Experts à contacter pour obtenir de plus amples informations :**  *Si possible, indiquez un expert pour chaque catégorie (élaboration des politiques, société civile, milieu universitaire). Merci d’indiquer les coordonnées complètes de la personne mentionnée.*  **Personne de référence – élaboration des politiques**  Nom complet : Votre réponse  Fonction, organisation : Votre réponse  Courriel : Votre réponse  Téléphone : Votre réponse  **Personne de référence – société civile**  Nom complet : Votre réponse  Fonction, organisation : Votre réponse  Courriel : Votre réponse  Téléphone : Votre réponse  **Personne de référence – milieu universitaire**  Nom complet : Votre réponse  Fonction, organisation : Votre réponse  Courriel : Votre réponse  Téléphone : Votre réponse | |
| **Sources d’information sur cette loi ou politique**  *Mentionnez toutes les informations pertinentes disponibles en ligne. Vous pouvez aussi joindre d’autres informations pertinentes à votre courriel. Nous souhaitons en particulier recevoir des rapports d’évaluation et des rapports annuels de la mise en œuvre de la loi ou politique.*  Votre réponse | |

***Merci d’avoir pris le temps de nous communiquer cette proposition.***

1. Pour en savoir plus sur les sept principes adoptés par le WFC, visitez la page : <https://www.worldfuturecouncil.org/seven-principles/> [↑](#footnote-ref-1)
2. Ce formulaire de proposition peut être complété en anglais, espagnol, français ou allemand. [↑](#footnote-ref-2)